



Extrait des Registres des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le 30 mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Hervé BOURNE, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Qui ont voté : 15

Date convocation : 24 mars 2026

Présents : Hervé BOURNE, Jérôme CAPRON, Stéphanie JOSSERAND, Josette OUDIN, Maxime BERTHE, Laurence MIGNOT, Théry GRAS, Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET, Laurence DOIRE, Mike DOS SANTOS, Sophie CAVAGNOD, Fabien ANDRE, Robert MARECHAL, Audrey GUEGAN, Robert ZONI,

Absents, excusés : 0

Ont donné procuration : 0

A été nommé secrétaire de séance : Madame Josette OUDIN

DL2026-23

CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Vu les articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que cette élection doit se faire à la représentation proportionnelle au plus fort reste;

Considérant l'existence de deux listes au sein du Conseil : « UNIS POUR LATHUILE » et « AVANÇONS ENSEMBLE » ;

Considérant qu'outre le Maire son président de droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

il est proposé le nombres de sièges suivants :

- Liste « UNIS POUR LATHUILE » : 2 titulaires et 2 suppléants.
- Liste « AVANÇONS ENSEMBLE » : 1 titulaire et 1 suppléant.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

4 sièges pour la liste UNIS POUR LATHUILE :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Jérôme CAPRON	Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET
Laurence MIGNOD	Stéphanie JOSSERAND

2 sièges pour la liste AVANÇONS ENSEMBLE :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Robert ZONI	Robert MARECHAL

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de fixer la répartition des sièges de la CAO comme suit :
 - Liste « UNIS POUR LATHUILE » : 2 titulaires et 2 suppléants.
 - Liste « AVANÇONS ENSEMBLE » : 1 titulaire et 1 suppléant.
- **DECIDE** de procéder à la désignation à main levée, à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à main levée :



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 13 AVR. 2026

ID : 074-217401470-20260330-DL2026_23-DE



Sont élus membres de la CAO avec 15 voix chacun :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
1 Jérôme CAPRON	1 Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET
2 Laurence MIGNOD	2 Stéphanie JOSSERAND
3 Robert ZONI	3 Robert MARECHAL

Le maire,
Hervé BOURNE

La secrétaire de séance,
Josette OUDIN

